



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le

3 AOUT 2010

Service de la gestion du Personnel

Note

Sous-direction des personnels administratifs, techniques
d'exploitation et des transports terrestres

à

Bureau des personnels d'exploitation et des transports
terrestres

Destinataires in fine

Affaire suivie par : Chantal Chabrut
Chantal.Chabrut@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 8425 – Fax : 01 40 81 61 78

Objet : Calendrier du cycle mobilité 2011-1 des IPCSR exerçant les
fonctions d'inspecteur du permis de conduire et à la sécurité routière

1) RAPPEL ET MODIFICATIONS DES REGLES DE GESTION DES INSPECTEURS DU
PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE(IPCSR)

En cas de non respect de ces règles les demandes de mutation mal formulées ou incomplètes ne seront pas soumises à l'avis de la CAP centrale des IPCSR qui se tiendra le 30 novembre prochain.

RAPPEL :

MERCI de veiller à ce que les **saisies** dans l'application « Mobilité » des formulaires de PM104 (demande de mutation) des agents IPCSR soient **complètes** et comprennent bien : le nom, prénom, grade, adresse de l'agent, le motif de la demande de mutation (fournir les pièces justificatives à la DRH/SGP/ATET3) ainsi que les 2 avis des services concernés avec le rang de classement pour chaque poste demandé.

Il est **indispensable** que les avis défavorables émis sur le formulaire de PM104 par le service d'accueil ou d'origine soient le plus possible argumentés (et demeurent propres à chaque service).

Merci de veiller à **respecter** les délais de saisies des postes (dans « Mobilité »), de saisies et de remontées des candidatures et de transmettre dans le **temps imparti** les formulaires de PM104 complets au bureau ATET3 (avec les pièces justificatives en cas de « rapprochements de conjoint » ou de « raison familiale »).

PJ :

Copie à :

**Présent
pour
l'avenir**

Le dépôt par un agent d'un PM104 pour une mutation externe entraîne obligatoirement la remontée du poste de cet agent dans mobilité avec la mention « **poste susceptible d'être vacant** ».

MODIFICATIONS :

Les postes soumis à la **mutation interne** doivent être désormais obligatoirement **saisis et publiés** dans l'application « Mobilité ». Ils doivent en outre **faire l'objet d'un dépôt du formulaire de PM104** pour les candidats à la mutation interne.

La localisation géographique des postes doit **obligatoirement comporter** dans l'application « Mobilité » outre la mention du département concerné (la DDI) **le lieu précis du centre d'examen** concerné (par exemple : DDT « x » centre d'examen « Y ».....)

Cette localisation du centre d'examen est également **obligatoire** pour les postes soumis au **mouvement interne**.

Je vous informe que le cycle Mobilité 2011-1 (n°287) des IPCSR exerçant les fonctions d'inspecteur du permis de conduire et à la sécurité routière est activé à compter du 23 Août 2010, selon le calendrier suivant.

Liste principale :

- date de début des remontées des postes : 23 août 2010
- date limite des remontées des postes : 13 septembre 2010
- date de début de vérification par les RBOP : 14 septembre 2010
- date de fin de vérification par les RBOP : 16 septembre 2010
- date de publication de la liste : 23 septembre 2010

Liste additive :

- date de début des remontées des postes : 24 septembre 2010
- date limite des remontées des postes : 6 octobre 2010
- date de début de vérification par les RBOP : 7 octobre 2010
- date de fin de vérification par les RBOP : 11 octobre 2010
- date de publication de la liste : 14 octobre 2010
- date limite de réception des candidatures par le service d'origine : 25 octobre 2010
- date limite de réception des candidatures par le service d'accueil : 2 octobre 2010
- date limite de réception des candidatures par ATET3 : 8 novembre 2010

Pour toute remarque relative à ces modalités, vous pourrez vous adresser :

- pour les principes généraux de ces listes :

- ◆ Sabine EGNELL (01.40.81.65.54)
- ◆ Quetty FICHER (01.40.81.74.44)
- ◆ Chantal CHABRUT (01.40.81.84.25)

- pour tous problèmes lié à l'utilisation de Mobilité :

au diffuseur de votre CETE/DREAL

ou consulter le site d'information sur l'intranet du ministère : <http://mobilite.info.application.i2>

Le chef de bureau
des personnels d'exploitation et des transports terrestres
DRH/SCP/ATET 3



Christian SONJON